



Procès-Verbal
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 septembre 2022

Membres présents : Mesdames BODIVIT Fanny, FONTAINE Françoise et Messieurs BOUCARD Philippe, BOSSUYT Fabrice, Doucet Frédéric, HARASSE Mickaël, MARTIN Nicolas, MONSALLIER Roland, MOLANDRINO Luc, TAMBOURELLI Bruno et Patrice VERGER.

Absents : Madame HIS Charlotte et Messieurs METAYER Xavier et MOROCZ Eric.

Pouvoirs :

- Sans

Quorum : atteint (11 présents)

Ouverture de la séance à 19h00.

La secrétaire de séance est Philippe BOUCARD.

Ordre du jour :

- Présentation du projet de vidéo surveillance (en visioconférence)
- Point « Communication » (Ph. BOUCARD).
 - o Affichage lumineux devant mairie
 - o Vidéo de Mesnil avec la prestation drone
 - o RLPi
 - o Préparation bulletin municipal 2023
- Point « travaux »
 - o Travaux d'enfouissement en cours (Bruno TAMBOURELLI)
 - o Point sur la crèche (Fabrice BOSSUYT et Patrice Verger)
 - o Raccordement de l'antenne Orange (Bruno TAMBOURELLI)
 - o Travaux SAEP pour le raccordement de la maison du Fayel (Fabrice BOSSUYT)
 - o Travaux sur le stade (Nicolas MARTIN)
 - o Remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église
- Point « école »
 - o Point sur la rentrée scolaire (Nicolas MARTIN)
 - o Point sur la cantine (Fanny BODIVIT)
- Point « Loisirs, événements et activités mesniloises » (Nicolas MARTIN)
 - o Forum des associations
 - o Convention avec le Football club d'Illiers
 - o Principaux événements à venir
- Point « réorganisation de service »
 - o Hommage à Salvatore MIRANTE
 - o Service technique
 - o Service administratif
 - o Cantine
- Questions diverses
 - o Banc sur la côte noire
 - o Carte de transport scolaire
 - o Avenir de l'association du Patrimoine Mesnilois

- Délibérations
 - o Subvention aux associations
 - ♣ Les baladins de l'Estrée
 - ♣ RTV
 - ♣ Gymnastique volontaire
 - o Rapport de la CLECT
 - o Reversement du produit de la TAC
 - o Uniformisation du prix du repas pour adulte à la cantine
 - o Livret de famille

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations :

- location d'un défibrillateur
- L'autorisation de se porter partie civile

Vidéo-surveillance :

Monsieur Tambourelli présente un projet de vidéo-surveillance en collaboration avec Monsieur Cave Clément (Sté Lease Protect France) qui est en visio-conférence. Il s'agit d'un projet de caméras qui seraient placées sur le parking de la mairie (au niveau de la crèche) et sur l'angle de la maternelle pour la route et le parking devant la mairie. Une troisième caméra serait placée au niveau du stade pour visionner les vestiaires et l'entrée du stade.

L'enregistrement dure 30 jours et par 24 heures avec sauvegarde des 30 derniers jours. Réception des images en mairie par wifi. Ce sont trois caméras d'identification avec 8 millions de pixel, infrarouge et zooms numériques.

Intervention de Monsieur Harasse : matériel est garantie combien de temps ?

Réponse de Monsieur Tambourelli : que ce soit en acquisition ou en prestation de service avec évolutions techniques ou changement de caméra, le contrat est de 5 ans avec renouvellement au bout de 3 ans. Entretien et maintenance pris en charge.

Intervention de Monsieur Harasse : et en cas de casse ?

Réponse de Monsieur Tambourelli : c'est notre assurance qui couvre le vandalisme. Et Monsieur Cave rajoute qu'on peut faire des économies sur notre contrat d'assurance avec la vidéosurveillance.

Monsieur Tambourelli rajoute qu'en cas de constat, si on a besoin de conserver une donnée, est-ce possible après 30 jours ?

Réponse de Monsieur Cave : oui vous pouvez faire de l'extraction afficher dans les grands jours.

Monsieur le Maire est habilité à visionner des vidéos et il peut déléguer à d'autres élus qui doivent être déclarés à la CNIL .

Intervention de Madame Bodivit : y a-t-il des nuisances avec le réseau wifi ? cela fait suite au litige lors du projet éolien, Les antennes wifi sont-elles sensibles pour les administrés ?

Réponse de Monsieur Cave : normalement non.

Intervention de Monsieur le Maire : les caméras et antennes sont-elles facilement accessibles au niveau vandalisme.

Réponse de Monsieur Cave : pour les dispositifs A3 mettre un boîtier sécurisé anti-vandalisme est posé.

Intervention de Monsieur le Maire: le prix est de 359 € HT par mois sur 5 ans et 650 € HT de frais, Et il y a une promotion jusqu'à la fin du mois de septembre.

Intervention de Monsieur Harasse : a-t-on une aide du département ?

Réponse de Monsieur Tambourelli : Oui si l'on achète en l'investissement.

Intervention de Monsieur Molandrino : en fait cela fait 18000 € en achat et 21000 € en prestation.

Intervention de Monsieur Cave : en acquisition, il n'y a pas de mise à jour avec des caméras plus performante. Il rappelle qu'avec la promotion l'abonnement mensuel est de 299 € HT et que les autres frais sont identiques. Soit un gain d'environ 60 € par mois.

Intervention de Monsieur Martin : les caméras reste-t-elle la propriété de la société ?

Réponse de Monsieur Cave : oui mais après les contrats, elles vous ont laissées.

Intervention de Madame Bodivit : si on reprend un contrat après, est-ce qu'on repaye les 600 € de nouveau et quels sont les détails des 600 € ?

Réponse de Monsieur Cave : déclaration de préfecture, frais d'adhésion et participation à l'installation.

Intervention de Monsieur Boucard : dans le cas de la prestation, si on renouvelle au bout de 3 ans est-ce que le prix sera identique ?

Réponse de Monsieur Cave : si on reste avec le même nombre de caméra, ce sera le même prix. Le tarif est fixe.

Intervention de Monsieur Doucet : si on rajoute des caméras, quel est le coût ?

Réponse de Monsieur Cave : environ 60 à 70 € HT par caméra.

Intervention de Monsieur le Maire : si on ajoute une caméra dans un an, ça fait uniquement 60 € environ par mois ?

Réponse de Monsieur Cave : oui les 600 € de frais ne s'appliqueront qu'en début de contrat.

Intervention de Monsieur Tambourelli : peut-on mettre une caméra en lecture de plaque ?

Réponse de Monsieur Cave : oui tout à fait, d'habitude elles sont installées en entrée de commune.

Intervention de Monsieur Verger : il y a aussi la caméra de chasse pour les dépôts sauvages,

Intervention de Monsieur Tambourelli : nous sommes en lien avec la gendarmerie pour l'installation de caméra pour la flore et la faune.

Intervention de Madame Bodivit : si dans 2 ans on veut ajouter deux caméras, le contrat se prolonge de 5 ans de nouveau à ce moment-là ?

Réponse de Monsieur Cave : sans modification vous pouvez arrêter le contrat avec un recommandé accusé de réception au bout de 5 ans, et vous prenez uniquement un forfait de maintenance puisque les caméras sont à vous. Il y a des évolutions techniques importantes, Par exemple si vous recherchez un problème dans une zone, il n'est pas obligé de visionner toute la vidéo mais vous allez pouvoir sélectionner uniquement les séquences avec mouvement.

Intervention de Monsieur Martin : y a-t-il une double sauvegarde dans un autre serveur c'est-à-dire sauvegarde de la sauvegarde ?

Réponse de Monsieur Cave : non il y a qu'une sauvegarde il n'y a pas de serveur c'est tout sur un disque dur.

Intervention de Monsieur Martin : quel est le disque ? HDD ou SSD ?

Intervention de Monsieur Tambourelli : les panneaux d'entrée de ville avec logo de la commune sont fournis.

Intervention de Monsieur Martin : est-ce que la surveillance se fait que pour les caméras mais aussi le disque ?

Réponse de Monsieur Cave : nous avons un message d'alerte en cas de dysfonctionnement d'un matériel c'est-à-dire la caméra le disque, etc ...

Intervention de Monsieur Le Maire : la documentation vous sera envoyée pour consultation. Il faut regarder donc rapidement et faire un retour de vos avis au plus tard le 19 septembre. Fin de la visioconférence.

Intervention de Monsieur Doucet : Il faut voir niveau budget, si la commune peut supporter ce projet.

Intervention de Monsieur Molandrino : est-ce efficace sur l'intrusion des gens du voyage sur le stade ?

Intervention de Monsieur Tambourelli : peut-être pas mais ils ne pourront pas dire que ce n'est pas eux qui ont forcé l'entrée. Et le dispositif permet de mettre en sécurité les bâtiments communaux.

Point communication par Monsieur Boucard :

Le panneau d'affichage lumineux : il faut compter environ 11000 €. Il serait placé à côté du luminaire de l'entrée du parking car il est visible de la route principale et en même temps de la mairie. Le point de difficultés est son alimentation. Il faudrait tirer une ligne électrique et donc creuser. Nous essayons de voir pour mettre un dispositif à énergie solaire. Nous attendons le retour des devis.

Intervention de Monsieur Harasse : que va-t-on afficher ?

Réponse de Monsieur Boucard : les événements de la commune, les informations de dernières minutes, les alertes, travaux, etc ... pour ceux qui n'ont pas Facebook ou Internet et les personnes de passage sur Mesnil. Nous allons nous renseigner pour obtenir une subvention pour ce projet.

Intervention de Monsieur le Maire : il faut fournir les devis avant novembre pour prévoir le budget de 2023.

Présentation de Mesnil en vidéo avec l'aide de l'agglomération : 50 % a été réalisé et Monsieur Bouffé revient dans la semaine pour continuer les prises de vues. A chaque Intervention les Mesnilois sont prévenus. Nous avons une autorisation de la préfecture à chaque Intervention.

Règlement local de publicité : La réunion de finalisation du règlement a été faite en juin à Évreux. Nous avons reçu le dossier complet et il faut rendre notre avis au plus tard le 24 octobre 2022. Sans réponse il sera accepté. Un arrêté a été émis le 01/07/2022. Pour rappel il y a interdiction de publicité autour d'un périmètre de 500 m autour de l'église (monument historique).

Bulletin municipal 2023 : démarrage du groupe projet mi-octobre et proposition d'effectuer la première réunion le 17 octobre à 19h. Pour les Mesnilois qui le veulent, ceux-ci seront conviés à cette réunion.

Intervention de Monsieur Doucet : qu'en est-il de l'abribus au rond-point du château ?

Réponse de Monsieur Boucard : la communication avec cette société est compliquée. Il faudrait prendre une photo de la zone concernée et les relancer. Se renseigner aussi avec d'autres sociétés.

Point sur les travaux : Monsieur Tambourelli

Enfouissement : Quelques désagréments chemin des Alouettes à cause du passage des camions. A la fin des travaux la société devra remettre en état les chemins et les abords.

Intervention de Monsieur Boucard : c'est notamment pour ces raisons que la vidéo n'est pas encore finie.

Point sur la crèche : les travaux avancent avec entre autres le remplacement du portillon défaillant. Pose également de la pelouse synthétique.

Intervention de Monsieur le Maire : ouverture prévue début octobre, Le directeur nous propose de visiter la crèche et ensuite inauguration après l'ouverture. En attente des autorisations d'ouverture par les autorités. La communication sera faite dès que nous aurons connaissance de la date officielle.

Intervention de Monsieur Boucard : Est-ce que le niveau maximum des inscriptions est atteint ?

Réponse de Monsieur Martin : nous n'avons aucune visibilité là-dessus.

Réponse de Monsieur Verger : ils pourront recevoir 12 enfants en même temps.

Point stade par Monsieur Martin

La réfection des vestiaires a été faite par des bénévoles de Mesnil et du club de football d'Illiers. Le financement des matériaux a été fait par la commune. Le terrain est tracé et validé par un organisme extérieur (APAVE). Dernier problème concernant le chauffe-eau qui est hors service. Un devis est en cours. La convention est faite avec le club jusqu'à décembre : pas de compensation financière demandée au vu des travaux réalisés par le club. Il y a eu un premier match le week-end. Pour rappel le terrain à Illiers est en mauvaise état.

Intervention de Monsieur le Maire : le loyer est à discuter selon l'attractivité que cela va engendrer.

Intervention de Monsieur Doucet : il y a l'éclairage quand même à prendre en compte, à voir pour remplacer l'halogène.

Intervention de Monsieur Martin: oui c'est un projet de mettre des LED. A voir aussi pour la participation de l'agglomération.

Intervention de Monsieur Verger : idem pour le foyer au niveau du chauffage.

Intervention de Monsieur Martin : il rappelle la délibération pour les 100 € pour les associations extérieures donc ça sera la même chose pour le club de foot D'Illiers. Pensez aussi au parking pour les visiteurs.

Cloche de l'église par Monsieur le Maire : le devis s'élève à 2362 €. Voir pour l'Intervention qui avait été faite pendant les travaux de l'église. Souhaitons-nous entendre de nouveau sonner la cloche ? Il est demandé à Monsieur Boucard de réaliser comme une enquête publique auprès des administrés. Se rapprocher également auprès de Monsieur Boutin.

Pour l'église, l'enduit a été refait. Les faitières sont en mauvaises états.

Point école par Monsieur Martin :

Rentrée scolaire : Cette année, les enseignants sont :

PS MS : Mesdames Boulay et Rebrioux

PS GS : Madame Carrée

CP CE1 : Monsieur Parent

CE1 CE2 : Madame Bleuart

CM1 CM2 : Madame Barbier

Il y a 98 élèves au total. C'est un bon effectif dont 15 élèves en petite section. Jeudi matin il est prévu un exercice alerte incendie.

La cantine par Madame Bodivit :

Depuis plusieurs mois maintenant et en concertations avec les personnels concernés nous avançons ensemble vers l'application de la loi EGALIM.

Cette loi a pour objectif de :

- Favoriser une alimentation saine, sûres et durable pour tous

- Renforcer le bien-être animal
- Réduire l'utilisation de plastique dans le domaine alimentaire
- Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production
- Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne

Voici quelques-unes des mesures sur lesquels nous commençons à nous orienter :

- Les approvisionnements et la qualité des produits : Pour être en conformité nous avons à proposer au 50% de produits durables ou sous signes d'origines ou de qualités (type label rouge, AOC, ...) dont au moins 20% de produits bio.
-> pour atteindre cet objectif nous échangeons avec la commune de MUZY et étudions différentes solutions comme le menu commun, les commandes groupées, les jours de livraisons communs.
- La diversification des sources de protéines et menus végétariens : Chaque semaine la restauration collective scolaire doit proposer un menu végétarien
->Mme Nail, l'agent de restauration scolaire lors de la constitution des menus intègre chaque semaine le menu végétarien en choisissant des aliments que les pourraient accepter de manger (poêlées, salades, laitages...)
- La lutte contre le gaspillage alimentaire : Mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire avec la réalisation d'un diagnostic préalable – Interdiction de rendre impropre à la consommation les excédents alimentaires encore consommables – Proposer une convention de dons à des associations habilitées
->En Août, un diagnostic a montré que les commandes passées devaient être ajustées pour répondre à Egalim , diminuer les coûts de productions des repas sans en impacter la qualité et surtout préserver les budgets des familles . Depuis Septembre , les commandes sont passées par Mme Nail en fonction de l'effectif communiqué par la mairie. L'agent de restauration prend soin de commander chaque aliment en respectant les grammages adaptés à chaque classe d'âge. La collaboration de Mme Nail sur cette phase de test, nous permet de nous ajuster tous les jours en fonctions des éventuels restes et de maîtriser les coûts de fabrications.
- La substitution des plastiques : Interdiction des certains ustensiles plastiques à usage unique (pailles, touillettes...) – Interdiction des bouteilles d'eau plate en plastique en restauration collective
->La restauration scolaire n'utilise pas de paille ou autres objets en plastiques jetables , les bouteilles d'eau sont remplacées par des pichets d'eau, il n'y aura plus de commandes de bouteilles d'eau
- L'information aux usagers : Afficher de façon permanente à l'entrée des restaurants la part des produits Egalim et de la part des produits répondants aux PAT (Projets Alimentaires Territoriales) et mettre à jour cette information une fois par an minimum
->Les éléments seront transmis en Janvier 2023

Pour conclure, en souhaitant nous mettre en conformité avec la loi Egalim, nous avons revu l'ensemble des dépenses de la restauration scolaire et surtout pris conscience de nos axes d'améliorations . Aujourd'hui nous menons une démarche de rationalisation de coûts de production des repas en concertation avec Mme Nail. Il y a des économies à faire sur ce poste, nous y travaillons car au Mesnil nous ne voulons pas faire subir aux familles une nouvelle augmentation du prix des repas .

Point loisirs, événement et activités Mesniloise par Monsieur Martin :

Forum des associations : Participation moyenne. Le tennis de table a bien fonctionné auprès des enfants ; il y avait aussi des démonstrations au niveau des vitraux et de la lecture de contes. Le forum s'est déroulé de 10h à 18h. Pour la prochaine fois, il faudra s'allier avec d'autres forums où trouver une formule différente.

Intervention de Monsieur Verger : peut-être faire que l'après-midi et le matin servant pour la

préparation.

Principaux événements à venir :

- Les journées du patrimoine les 17 et 18 septembre : l'église et le presbytère seront ouverts. Prise en charge par l'association du patrimoine.

- Repas des anciens le 22 novembre à midi.
- Repas des associations le 15 octobre avec une soirée Mexicaine, organisée par toutes les associations de Mesnil : spectacle et repas payants.

Intervention de Monsieur Molandrino : toutes les associations n'ont pas les reins assez solides pour payer en plus et s'il n'y a pas de subvention, il risque de ne pas avoir de soirée. Il a donc été décidé de répondre favorablement en mettant cette dernière en délibération aujourd'hui.

(Voir délibérations)

Intervention de Monsieur le Maire : les éclairages de fin d'année seront bien en place.

Intervention de Monsieur Tambourelli : les éclairages publics sont de nouveau allumés pour les enfants et le transport scolaire. Actuellement :

Horaires d'été : pas d'éclairage (juin juillet août et début septembre)

Horaires d'hiver : pas d'éclairage de 23h à 6h

Il est proposé de revoir les horaires avec Monsieur Lebrun marie.

Intervention de Monsieur Martin : voir s'il y a des ampoules à changer au stade et profitez de la location de la nacelle.

Point réorganisation de service de la mairie par Monsieur le Maire :

Hommage à Salvatore Mirante : le conseil a fait une minute de silence en sa mémoire.

Service technique : nous analysons la solution d'externaliser l'entretien des espaces verts.

Intervention de Monsieur Doucet : Voir la différence en matière de coût en même temps.

Réponse de Monsieur le Maire : c'est en cours d'analyse avec Monsieur Verger et l'agent technique.

Service administratif : des infractions pénales graves ayant été constatées, la Mairie a dû de ce fait déposer plainte contre un agent administratif. L'instruction est en cours et Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour se constituer partie civile dans cette affaire pour le motif de : faux et usage de faux par l'altération frauduleuse de la vérité dans un écrit (à voir dans les délibérations).

Point sécurité par Monsieur le Maire :

Défiibrillateur (DAE) : suite au drame survenu durant l'été, il va falloir prévoir la mise à disposition d'un appareil place de la mairie. Si location, l'allocation serait de 80 € HT par mois pour un appareil utilisable pour adulte et enfant, maintenance incluse et avec une armoire pour le protéger des intempéries. Le Conseil décide à l'unanimité d'acquiescer ce type de matériel.

Intervention de Monsieur Boucard : l'entretien est simple, il vaut mieux acheter que louer car c'est moins cher.

Intervention de Monsieur Martin : il faudrait se renseigner auprès des autres communes pour voir les obligations d'entretien.

Intervention de Monsieur le Maire : remettre ce sujet au prochain conseil après que Monsieur Boucard ait réalisé l'analyse sur l'achat et l'entretien. L'analyse sera présentée au prochain conseil.

Mr le Maire souhaite aussi qu'une décision rapide y soit prise quant à l'acquisition ou la location.

Questions diverses par Monsieur le Maire :

Banc pour la côte noire : il faut voir avec la centrale d'achat de l'agglomération, sans oublier d'autres bancs à installer au niveau du cimetière et du presbytère.

Garage à vélo par Monsieur Tambourelli : il a été installé à gauche de l'entrée de l'école, pour donner suite à la demande de Madame Thomas.

Carte transports scolaires par Monsieur le Maire : La carte est valable 7 ans et doit être rechargée chaque année. Il y a eu une mauvaise communication de l'agglomération. Donc il ne faut pas la jeter car c'est 10 € pour refaire une carte.

Carte SPI : il est conseillé à chaque foyer de demander sa carte SPI auprès de l'agglomération, car même si nous avons besoin de la carte SITREVA pour aller à la déchèterie, la carte SPI permet d'aller dans les déchèterie de l'EPN mais aussi d'accéder aux services de l'EPN. (Demande de carte de transport, demande de mise à disposition de benne, etc. , voir la liste et les procédures sur www.evreuxportesdenormandie),

Déchetterie : pas de changement au niveau des déchetterie pour 2023. Point Vert à Marcilly la campagne. La déchetterie mobile est amenée à disparaître car son coût est trop important. Il faut compter environ 70 € par jour. Pour information, le camion servant à la déchèterie a été volé, ainsi que plusieurs bennes mises à disposition aux particuliers. Ces actes fragilisent la pérennité du service.

Association du patrimoine par Monsieur le Maire : le président souhaite passer la main mais il n'y a pas de potentiel nouveau président à venir. L'association est mise en suspens pour 2023 et arrêtée en 2024 S'il n'y a pas de remplaçant. Mr le Maire insiste sur l'importance du travail effectué par cette association et précise qu'il pourrait se porter candidat si personne ne le fait pour ne pas la laisser mourir et peut être attirer du monde que la responsabilité du poste pourrait effrayer. Cependant, il faudrait que des bénévoles se déclarent pour continuer à la faire vivre.

Intervention de Monsieur Malandrino : beaucoup de reconnaissance des époux Duplat pour la connaissance du village et de l'église (repris par la famille Cordonnier). Peut-être voir la possibilité de digitaliser la présentation de nos monuments.

Cabinet des infirmières : la facture énergétique est en forte hausse. Il faudrait voir pour changer les portes et fenêtres. Le devis va être réactualisé. Il faut donc penser à une autre solution en attendant, pour que les locataires ne pâtissent pas des surcoûts énergétiques dus au non-travaux avant l'hiver.

Intervention de Monsieur Tambourelli : peut-être participer aux frais de fuel au niveau du surcoût par exemple.

Intervention de Monsieur le Maire : il faut trouver une solution légale pour les aider. A voir au prochain conseil municipal.

Commerce Flower truck (fleurs coupées, composition, livraisons) : demande d'autorisation d'occuper le parking devant la mairie le mercredi et samedi de 9h à 19h. C'est une personne de Mesnil qui s'occupe de cette activité. Nous accueillons avec plaisir cette opportunité et souhaitons que cette expérience se pérennise.

Le bar par Monsieur le Maire : la signature a été reportée suite à quelques aléas administratifs au sujet de la vente de tabac et de tickets de jeux.

Aménagement sécurité RD50 : nous avons été recontactés par l' agglomération car il a été constaté

que l'emplacement de l'aménagement avait été mal placé. Nous avons donc demandé la réactualisation du devis et fait un nouveau plan.

Mr le Maire précise qu'entre la recherche de subvention (le projet n'est pas soutenable financièrement par nos seuls propres moyens) et les échanges avec les services du département, c'est un véritable parcours du combattant.

Club Canin : ce dernier demande une subvention. Pour y répondre, il est demandé au club de communiquer ses comptes pour statuer.

Ramassage des ordures ménagères : Mr JARRAFOUX a attiré notre attention sur la possibilité de modifier le tracé du ramassage des ordures ménagères dans son quartier, ce qui permettrait à certains foyers de ne pas avoir à déplacer leurs poubelles sur une longue distance et permettrait d'éviter au camion de faire une marche arrière. Mr le Maire a bien pris note de la demande mais ne peut apporter de réponse actuellement car le ramassage est de la responsabilité de l'EPN. Il a donc fait remonter la proposition et ne manquera pas de prévenir les habitants en cas de changement.

Travaux : dans le même courrier, Mr JARRAFOUX s'est plaint de la gêne occasionnée par les travaux d'enfouissement et notamment de la gestion de la zone de stockage. Mr le Maire précise que nous n'avons pas la main ni sur les dates ni sur l'organisation, nous sommes conscient de la gêne occasionnée et allons faire remonter le problème.

Délibérations

Demande de Subvention pour les Baladins de l'Estrée : 645 € pour l'organisation en commun avec les autres associations de Mesnil, de la soirée Mexicaine le 15/10/2022.

Pour : 10 Contre : 0 abstention : 1 (Madame Bodivit)

Annulation de la délibération du précédent conseil du 30/05/2022 pour le versement de 500 € auprès de l'association gymnastique volontaire Mesniloise. En effet, cette association a reçu deux versements en 2021 effectué par erreur : ce qui implique un trop-perçu de 500 € à son encontre pour l'année 2021.

Pour : 11 contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention de 500 euros pour la radio local RTV située à Dreux (suite à la réception d'un courrier de leur part) :

Pour : 2 (Monsieur le Maire et Monsieur Martin) Contre : 9 Abstention : 0

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour l'adoption du rapport final pour les attributions de compensation définitive 2022. Cela comporte la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçue sur le périmètre de notre commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci : ses conclusions porte sur le reversement pour notre commune d'une dotation équivalent à 108300.07 € :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Reversement du produit de la TAC (Taxe Aménagement Communale) à l'agglomération : elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale sur notre commune. La taxe d'aménagement est une taxe unique composée de 2 parts : Part communale ou intercommunale.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Suite demande du Maire : uniformiser le prix du repas de la cantine pour les adultes à 5,10 euros au lieu de 8 euros comme l'avait été décidé lors du conseil municipal du 30/05/2022, afin d'être au

même prix que les employés.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Annulation de la délibération du 30 mai 2022 pour la facturation des frais liés à la fourniture du livret de famille (envoi, duplicata pour vol ou perte, fournitures) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Des infractions pénales graves ayant été constatées, la Mairie a dû de ce fait déposer plainte contre un agent administratif. L'instruction est en cours et Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour se constituer partie civile dans cette affaire pour le motif de : faux et usage de faux par l'altération frauduleuse de la vérité dans un écrit. L'instruction est en cours.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la réunion du conseil municipal : 23h20

Prochaine réunion du Conseil : 7 novembre à 19h

Le secrétaire de séance



Le Maire

